

- Communiqué de presse -

Paris, le 15 juin 2007
CP/SG/497/JT/07

A la veille de la Première Conférence des Etats Parties, Abdou Diouf appelle à une mise en œuvre complète de la Convention sur la Diversité culturelle

A la veille de la première Conférence des Etats Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui aura lieu du 18 au 20 juin 2007 au siège de l'Unesco, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, appelle à une mise en œuvre effective et complète de cet instrument international.

« S'il est souvent complexe d'obtenir un consensus sur les textes, on sait par expérience qu'il est au moins aussi compliqué de parvenir à un accord sur les modalités de l'action », souligne Abdou Diouf. « Il nous faut, tout à la fois, nous placer au niveau des mesures et des politiques nationales, mais également donner à la coopération internationale tout son sens, et surtout les moyens de s'exprimer. Car les industries de la culture constituent, pour tous, et singulièrement pour les pays en voie de développement, une formidable promesse d'essor économique et social », ajoute notamment le Secrétaire général de la Francophonie.

Lors d'un déjeuner officiel organisé par le groupe francophone de l'Unesco, le mardi 12 juin 2007, Abdou Diouf a eu l'occasion d'échanger sur cette Convention avec Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'Unesco. Cette rencontre a également permis aux deux plus hauts responsables de faire le point sur la coopération entre leurs institutions respectives, notamment dans le domaine de l'Education et de la Formation

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Unesco développent, notamment, des actions conjointes sur le diagnostic des systèmes éducatifs de pays africains, l'intégration du genre dans les systèmes éducatifs, la promotion de l'alphabétisation. De même, face à un monde numérique en pleine mutation et recomposition, l'Unesco et l'Institut de la Francophonie numérique de l'OIF ont toujours travaillé ensemble à valoriser la diversité culturelle et la pluralité linguistique sur l'Internet. Pour favoriser l'appropriation de la culture numérique dans les pays en développement, les deux organisations conduisent notamment des actions communes pour accompagner les initiatives de numérisation des patrimoines culturels écrits, pour contribuer à la mise en place d'une gouvernance mondiale de l'Internet qui respecte la diversité géographique et les besoins de tous les acteurs, et pour intégrer l'usage des technologies dans les systèmes d'enseignement et de formation.

**L'OIF compte 55 Etats et gouvernements membres et 13 pays observateurs.
Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org**

Contacts Presse :

▪ **Julie Tilman**, attachée de presse du Secrétaire général. Tél. : (33) 1 44 11 12 68 ;
julie.tilman@francophonie.org